

**Conférence africaine :
Programme de transformation de la statistique officielle**

**Libreville, Gabon
Novembre 2015**

**Session 3 :
Assurer les fondements nécessaires à la modernisation et
l'intégration des systèmes statistiques**

*M. Neil Jackson, Statisticien en chef, Department for International
Development du Royaume-Uni (DfID)*



Government
Statistical Service

Coordination des systèmes statistiques nationaux – L'expérience du Royaume-Uni

**Conférence africaine pour un programme de
transformation de la statistique officielle**

Libreville, novembre 2015

**Neil Jackson,
Department for International Development (DFID)**

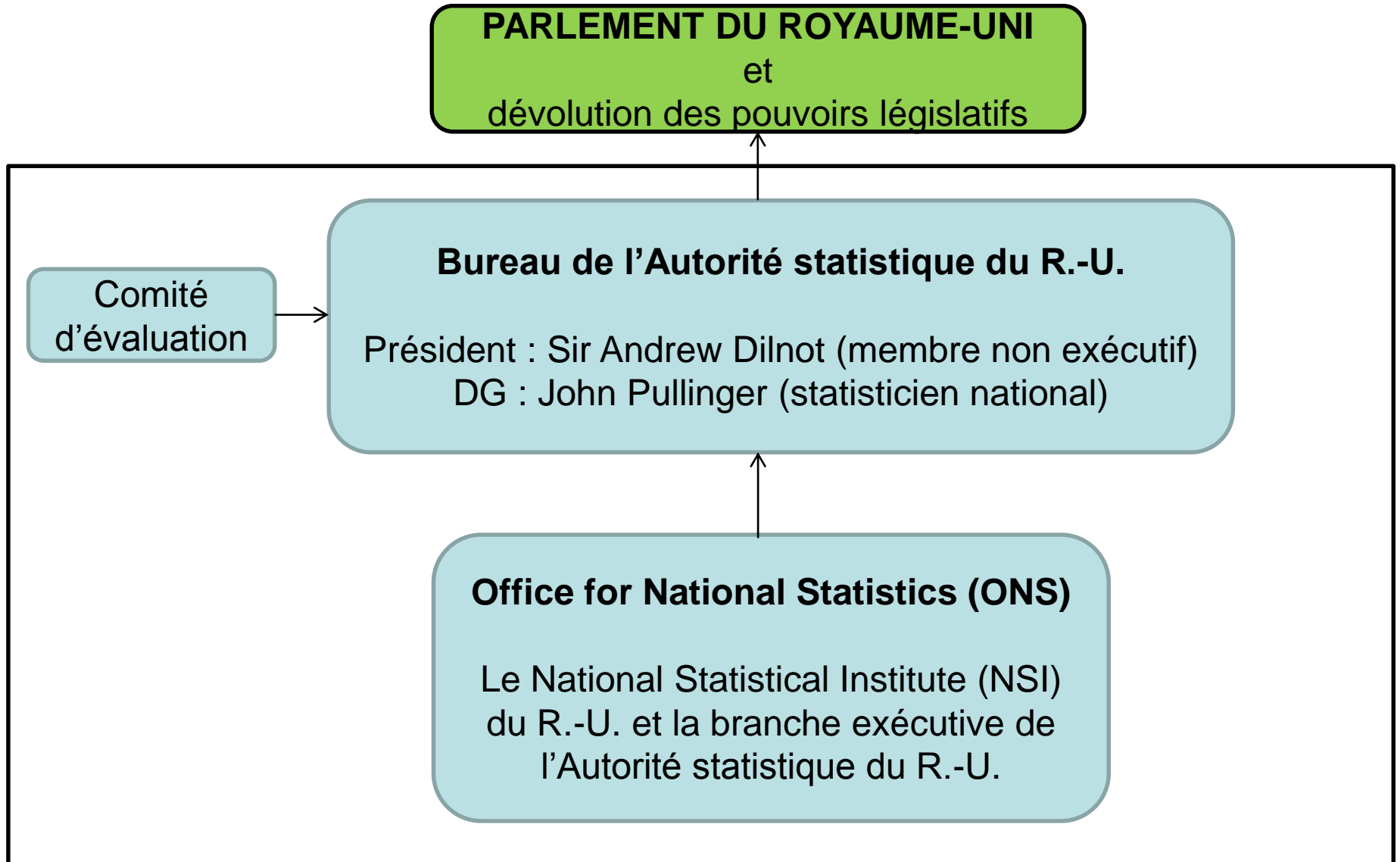
Grandes étapes de la création du système statistique du R.-U.

- 1086** Domesday Book – première enquête sur la population de l'Angleterre
- 1801** Premier recensement de la population de la Grande Bretagne
- 1837** Début de la transcription des actes d'état civil (naissances, mariages et décès)
- 1929** Premières estimations officielles des comptes nationaux
- 1941** Création du Central Statistical Office (CSO)
- 1968** Création du Government Statistical Service (GSS), composé de 20 statisticiens
- 1996** Création de l'Office for National Statistics (ONS)
- 2007** Statistics and Registration Service Act

Statistics and Registration Service Act 2007

- Création de la **UK Statistics Authority**
- **A renforcé l'indépendance statistique** – retrait du contrôle ministériel de l'ONS
- Le poste de **statisticien national** devient un poste *statutaire*
- **Code de pratique** – nouvelle exigence prévue par la loi
- **Chef de l'évaluation** – nouveau poste statutaire associé à une nouvelle fonction réglementaire de statistique officielle

Gouvernance statistique du R.-U.



Autorité statistique du R.-U.

Bureau de l'Autorité

Objectif prévu par la loi : promouvoir et garantir la production et la publication de statistiques officielles qui « servent le bien public »

Suivi et évaluation

- **Chef de l'évaluation**
- Évaluation des statistiques officielles
- Suivi des questions d'ordre statistique

20 employés

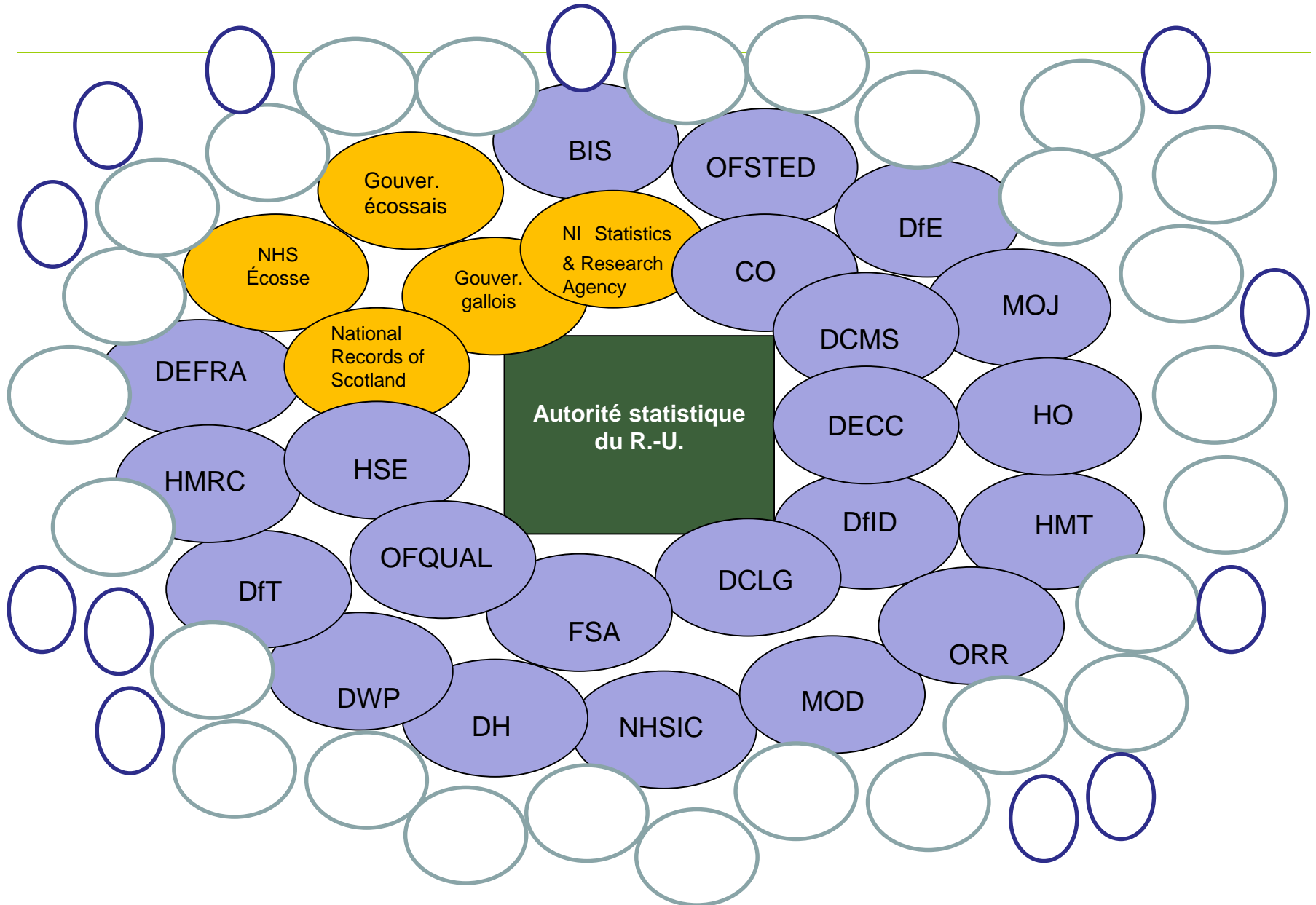
Office for National Statistics (ONS)

- Bureau exécutif de l'Autorité statistique du Royaume-Uni
- **Chapeauté par le statisticien en chef national**

- **Appui professionnel au GSS**
- Appui au statisticien national
- Appui aux capacités à la grandeur du GSS
- Recrutement centralisé
- Équipe des pratiques exemplaires

ONS : 4 000 employés au total

Dévolution de la production de statistiques au R.-U.



Aperçu du système statistique du R.-U.

- **Autorité statistique du R-U** – le Bureau de l’Autorité statistique du R.U. est responsable de promouvoir et de garantir la production de toutes les statistiques officielles du R.-U. afin de veiller à ce qu’elles contribuent au bien public.
 - **Équipe de la surveillance et de l’évaluation** – la branche réglementaire de l’Autorité statistique
 - **Office for National Statistics** – le bureau responsable des opérations de l’Autorité statistique, qui veille au travail quotidien de production de statistiques officielles. L’ONS est le plus important producteur de statistiques **officielles au R.-U. et est aussi le National Statistical Institute.**
- **Ministères du R.-U. et administrations désignées en Écosse, au Pays de Galles et en Irlande du Nord** – chaque ministère du R.-U. et chaque administration désignée est responsable de produire et de publier des statistiques liées à son domaine d’expertise.
- **Government Statistical Service** (GSS) – une communauté pour le personnel qui travaille à la production et à la publication de statistiques officielles en Angleterre, en Écosse et au Pays de Galles. Le GSS produit la grande majorité des statistiques officielles du R.-U. Les employés dans le domaine des statistiques en Irlande du Nord entretiennent un lien professionnel étroit avec le GSS, mais n’en font pas officiellement partie.

Statisticien national – John Pullinger

Veille à la production et à la publication de statistiques officielles de grande qualité par tous les ministères, organismes et instituts du Royaume-Uni

**Président du
National
Statistics
Executive Group
(NSEG)**

Chef du GSS



Secrétaire permanent

**Directeur général
de l’Autorité
statistique du
R.-U.**

Chef de l’ONS

La coordination statistique dépend de la collaboration institutionnelle et organisationnelle

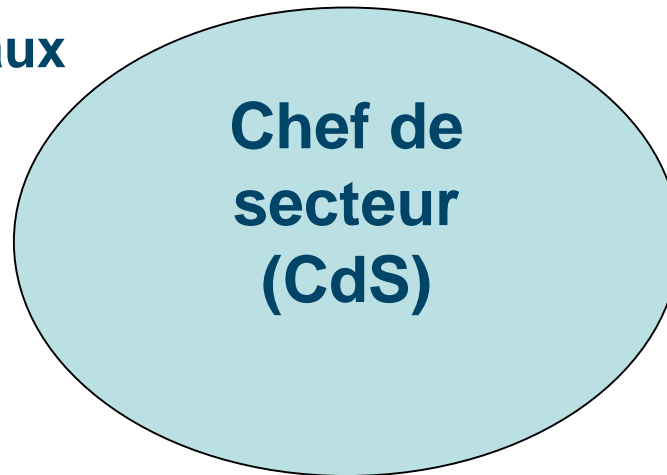


« J'aime que les choses soient faites à ma façon... mais par quelqu'un d'autre. »

Leadership statistique dans les organismes gouvernementaux

**Principal conseiller
statistique des
organismes
gouvernementaux**

**Fonctionnaire senior
dans les plus gros
organismes
gouvernementaux**



**Relève du
statisticien national**

**Rôle et
responsabilités
convenus entre
le statisticien
national et les
secrétaires
permanents**

**Nommé par le chef
du Ministère et le
statisticien national**

Responsabilités du chef de secteur

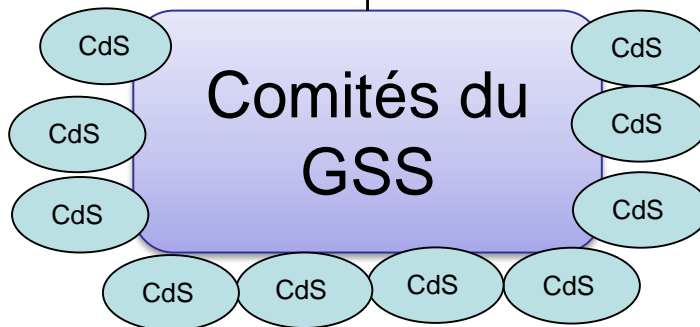
- Superviser les opérations efficientes et efficaces du travail statistique de son propre organisme
- Améliorer et maintenir la confiance du public envers les statistiques nationales et officielles
- Améliorer et maintenir la qualité et la pertinence des statistiques nationales et autres statistiques officielles
- Jouer un rôle clé dans la planification et la coordination statistiques
- Accroître et appuyer le partage des données à des fins statistiques
- Maintenir et améliorer les compétences statistiques du GSS et de son organisme grâce au recrutement, à la formation et au développement

Gouvernance gouvernementale du service statistique

Bureau de l'Autorité statistique du R.-U.

Président : Sir Andrew Dilnot
Directeur général : John Pullinger

National Statistics Executive Group (NSEG)



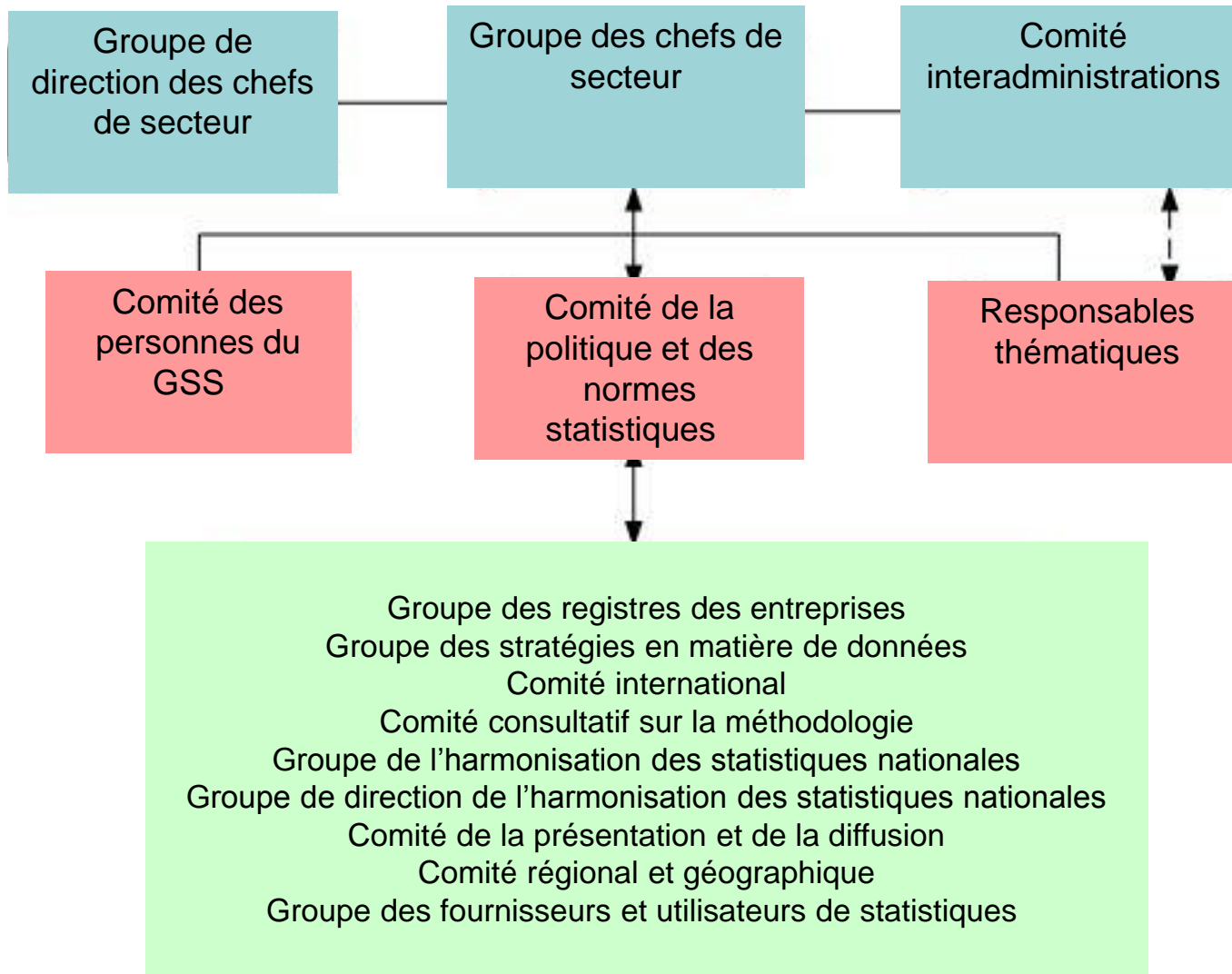
Réunions trimestrielles

Statisticien national

Tous les CdS

CdS : chef de secteur

Comités et gouvernance du GSS

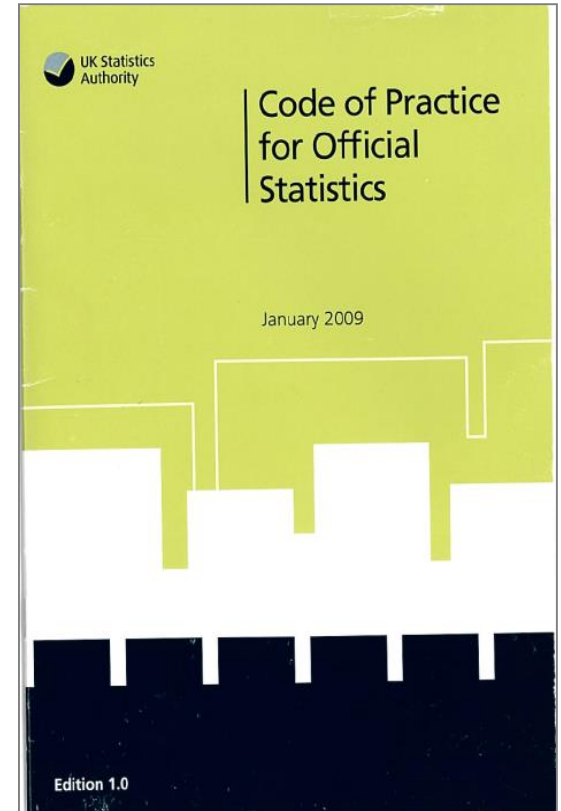


Code de pratique

Le Code de pratique renferme
8 principes et 74 pratiques
connexes

Il est essentiel au maintien d'un service
statistique uni qui répond aux besoins du
gouvernement et de la société et est à la
fois digne de confiance et fiable

Le Code du R.-U. respecte les *Principes
fondamentaux des statistiques officielles*
ainsi que le *Code de pratique des
statistiques européen*



Rôle réglementaire de l'Autorité statistique du R-U

- L'Autorité évalue les statistiques officielles pour déterminer si elles sont conformes au Code de pratique
- Les statistiques conformes au Code reçoivent la désignation de statistiques nationales par l'Autorité
- Les organismes producteurs ont le mandat, en vertu de la loi, de veiller à ce que les statistiques nationales soient conformes au Code



Statistiques désignées comme statistiques nationales

Fiables – produites par des statisticiens indépendants respectant le Code de pratique

Grande qualité – produites selon des méthodes éprouvées, représentent la meilleure estimation possible

À valeur ajoutée – apportent de la valeur aux débats publics et à la prise de décision



Professions d'analyste

- Groupe de statisticiens du gouvernement
 - ✓ Statisticien national (ONS)
- Service économique du gouvernement
 - ✓ Chef conseiller financier du gouvernement
- Service de recherche opérationnelle du gouvernement
 - ✓ Chef de secteur (Département de la santé)
- Recherche sociale du gouvernement
 - ✓ Chef (Département du travail et des pensions)

Groupes intergouvernementaux

- Les chefs analystes traitent des enjeux concernant les professions d'analystes tels que la science des données
- Les directeurs ministériels du Réseau d'analystes traitent les enjeux qui touchent aux postes d'analystes dans les ministères, tels que la Gestion des talents
- La « Data Science Community of Interest » rassemble les statisticiens et les scientifiques des données pour partager les enjeux relatifs à la science des données, en discuter et les résoudre